



Réunion thématique Protocole DGAC sur les personnels à statut EQUIPEMENT

Paris, le 9 avril 2013

L'Administration a réuni le 8 avril 2013 les organisations syndicales pour discuter des mesures concernant les personnels à statut « Equipement » dans le protocole social 2013-2015. Pour cela, Alain GOUTEL, SG/DirCab précise la liste des sujets à aborder lors de cette réunion, à savoir le régime indemnitaire, le parcours professionnel/mobilité ainsi que la formation.

L'Administration déclare que le détachement-intégration de tous les personnels à statut « Equipement » est impossible dans l'immédiat pour des raisons budgétaires. Par contre, il est possible de réduire la différence de rémunération de ces personnels sur la période 2013-2015.

Lors des précédentes réunions, l'Administration s'était engagée à proposer des mesures concrètes et réalisables avec l'appui de la DRH du Ministère. Elle n'a en revanche présenté que 3 pistes de réflexion sans préciser ni montant ni évaluation de la faisabilité :

- **Création d'une prime spécifique pour les personnels Equipement en fonction à la DGAC,**
- **Utilisation du dispositif NBI existant (Nouvelle Bonification Indiciaire) : augmentation du nombre de points d'indice pour l'agent en bénéficiant, avec pour objectif d'en faire bénéficier tous les personnels Equipement en poste à la DGAC,**
- **Modification de certains paramètres d'ISS (ne concerne que les agents la percevant), en augmentant les coefficients de services au sein de la DGAC ou en déplaçant les coefficients individuels ISS...**

Sur ces propositions, FO est plutôt favorable à l'utilisation de la NBI et des ISS pour les corps concernés.

L'ensemble de ces mesures nécessitant la publication de textes officiels et notamment un accord de la Fonction Publique et de Bercy, FO souligne les difficultés que la DGAC pourrait rencontrer dans la mise en place d'une nouvelle prime à créer ex-nihilo.

En conséquence, **FO propose plutôt d'intégrer les personnels à statut « Equipement » dans le système de primes déjà existant à la DGAC. Cela aurait l'avantage de faire profiter aux personnels « Equipement » des mêmes évolutions de primes que leurs collègues à statut Aviation Civile.**

L'Administration n'a pas encore étudié cette solution, mais a pris note de la proposition. L'Administration souligne aussi que la solution proposée pour les personnels « Equipement » pourra être un «mix» de plusieurs solutions.

Concernant le détachement-intégration de personnel à statut « Equipement » dans les corps homologues de l'Aviation Civile, l'Administration souligne la possibilité de négocier avec les organisations syndicales du nombre minimal annuel de détachement et de la

définition des critères de sélection. L'Administration est aussi d'accord pour ouvrir en parallèle les concours professionnels Aviation Civile aux personnels « Equipement ».

A titre d'exemple, cela permettrait qu'un personnel Equipement de catégorie C puisse passer le concours professionnel TSEEAC et qu'un Technicien Supérieur du Développement Durable puisse passer le concours professionnel IEEAC.

De plus, l'Administration étudiera la possibilité de reclasser les personnels techniques Equipement dans le corps des agents Aviation Civile de catégorie C par un mode d'accès à définir.

Concernant le budget : En dehors des mesures proposées, un point important concerne le budget qui sera alloué à ces mesures. **FO demande donc à l'Administration de fournir des informations sur l'enveloppe financière.**

L'Administration se refuse pour le moment à donner le montant arguant que les négociations du protocole avec les organisations syndicales sont en cours. L'Administration rappelle le contexte budgétaire et économique difficile (baisse du trafic aérien). L'Administration souligne aussi que la mise en place de ces mesures sera certainement progressive en fonction du budget disponible.

FO déplore ce manque d'information sur le budget et DEFEND un dispositif pour les personnels « Equipement » qui devra répondre au moins aux deux conditions suivantes :

- **le gain financier pour les personnels devra être suffisamment important (vu les écarts actuels de rémunération),**
- **tous les personnels à statut Equipement en poste à la DGAC devront être inclus.**

Concernant la formation, peu d'éléments ont été proposés par l'Administration. Les avancés sur la formation peuvent s'effectuer en dehors des discussions protocolaires, en comité de suivi personnel Equipement.

Concernant la mobilité des personnels à statut Equipement, l'Administration souligne que ces personnels ne souhaitent pas forcément faire toute leur carrière à la DGAC. Concernant les possibilités de mutation au sein de la DGAC de ces personnels, peu d'éléments ont été fournis, l'Administration proposant d'en rediscuter à la prochaine réunion du comité de suivi des personnels Equipement.

Contacts SNIA :

François ARAQUE (SNIA - PARIS)
tél : 01 44 64 32 65
mail : francois.araque@aviation-civile.gouv.fr

Salim EL HARIF (SNIA – PARIS)
tél : 01 44 64 32 97
mail : salim.el-harif@aviation-civile.gouv.fr

Patrick ARCHIERI (SNIA – Aix-en Provence)
tél : 04 42 31 16 53
mail : patrick.archieri@aviation-civile.gouv.fr

Contacts STAC :

Mickael BROUTIN (STAC)
tél : 01 49 56 82 47
mail : michael.broutin@aviation-civile.gouv.fr

Philippe MARTIN (STAC)
tél : 01 49 56 81 84
mail : philippe-a.martin@aviation-civile.gouv.fr

Contacts SNNA :

Pierre MEYBON
(SNA-SO)

Thierry MOROT
(SNA-S)

Frédéric BARRET
(SNA-SO)